

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 4 avril 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 4 avril 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Sont également présents :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;  
La directrice des services administratifs, Carole Provençal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2017.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Présentation, dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.
  - 4.2 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin - Année 2017.
  - 4.3 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.4 Autorisation de participation de la directrice des services administratifs à une formation en ligne de l'ADMQ "Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux".
  - 4.5 Acceptation municipale pour l'octroi de subventions additionnelles en vertu du Programme de supplément de loyer (PSL) auprès de « Les Résidences et Centre communautaire des Etchemins » suite à une entente avec la SHQ.
  - 4.6 Appui à la MRC les Etchemins concernant le regroupement volontaire des OMH du territoire.
  - 4.7 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bécancour pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012.
  - 4.8 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Bécancour pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012.
  - 4.9 Autorisation de signature - Lettre d'entente avec le syndicat (grief de Martin Roy).

## **5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2016 de la municipalité, une somme de 79 683 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "matières résiduelles".
- 5.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2016, une somme de 2 545 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Intérêts de la subvention de la TECQ 2010-2013".
- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs - Année 2017.
- 5.4 Adjudication du contrat pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA).
- 5.5 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral - Année 2017.
- 5.6 Confirmation du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable des trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.
- 5.7 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de l'avenue Bégin.
- 5.8 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de deux (2) ponceaux situés dans le rang du Mont-Orignal.
- 5.9 Adoption du Programme sur l'inspection des risques élevés et très élevés du service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin (mis à jour le 27 mars 2017).
- 5.10 Adoption du règlement numéro 170-2017 concernant la limite de vitesse autorisée dans le rang du Mont-Orignal.
- 5.11 Résolution pour l'entretien du bassin de rétention dans le futur développement domiciliaire de M. Doris Beaudoin.

## **6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Appui à la Municipalité régionale de comté des Etchemins - Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

## **7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2016 de la municipalité, une somme de 1 772 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Politique culturelle".
- 7.2 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2017 du 23 au 29 avril sous le thème "Bénévoles, créateurs de richesses".
- 7.3 Projet présenté par Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 de la MRC les Etchemins - "Améliorations - Parc du sentier".
- 7.4 Versement à octroyer dans le cadre de la politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.5 Autorisation de signature de la convention - Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la MRC des Etchemins et la Municipalité de Lac-Etchemin pour les années 2018 à 2020.

## **8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.
11. Affaires nouvelles :
  - 11.1 Souscriptions diverses :
    - a) Partenariat Souper-bénéfice 25<sup>e</sup> anniversaire de Radio Bellechasse-Etchemins (4 mai 2017 à l'aréna de Lac-Etchemin cocktail dès 17 h 30 + souper).
    - b) Commandite - Événement « Je nage pour la vie » (8 avril 2017 à l'École des Appalaches).
    - c) Partenariat-commandite - Omnium Marie-Michèle Gagnon édition 2017 (15 juillet 2017 au Club de golf Lac-Etchemin).
  - 11.2
12. Période d'intervention des membres du conseil.
13. Période de questions des citoyens.
14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

063-04-2017

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

064-04-2017

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2017**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

065-04-2017  
4.1

**PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

---

Monsieur le maire invite M. Éric Lachance, CA de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., à présenter le sommaire des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, des états financiers consolidés au 31 décembre 2016 de la Municipalité de Lac-Etchemin et adopte, par la présente, lesdits états financiers.

***Adoptée à l'unanimité.***

066-04-2017  
4.2

**ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2017**

---

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle en sécurité - Solutions Santé Sécurité" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - harcèlement psychologique et le procédurier;
- Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail.

***Adoptée à l'unanimité.***

067-04-2017  
4.3

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé les résultats de son plan d'action pour l'année 2016;

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2017;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la Mutuelle de santé et sécurité;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2017 préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire et entérine les réalisations du plan d'action de 2016.

***Adoptée à l'unanimité.***

068-04-2017  
4.4

**AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS À UNE FORMATION EN LIGNE DE L'ADMQ "PRÉPARATION ET RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX"**

---

Considérant l'intérêt manifesté par Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs, concernant sa participation à une formation en ligne au sujet de la préparation et rédaction des appels d'offres municipaux;

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la directrice des services administratifs, Mme Carole Provençal, est autorisée à participer à ladite formation en ligne offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à ladite formation.

***Adoptée à l'unanimité.***

069-04-2017  
4.5

**ACCEPTATION MUNICIPALE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS ADDITIONNELLES EN VERTU DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER (PSL) AUPRÈS DE « LES RÉSIDENCES ET CENTRE COMMUNAUTAIRE DES ETCHEMINS » SUITE À UNE ENTENTE AVEC LA SHQ**

---

Considérant la demande de « Les Résidences et Centre communautaire des Etchemins » adressée à la SHQ pour l'octroi de subventions additionnelles en vertu du programme de Supplément de loyer (PSL) pour deux (2) unités dans le cadre du programme Accèslogis Québec (projet ACL-0091), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Considérant que nonobstant l'article 3.2 de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'organisme, la SHQ peut, dans le cas d'un projet en difficulté financière majeure en raison d'un taux d'inoccupation élevé, augmenter de façon provisoire le nombre maximum d'unités bénéficiant du PSL;

Considérant que la SHQ a autorisé « Les Résidences et Centre communautaire des Etchemins » à augmenter le nombre d'unités bénéficiant du PSL à 13. Ce nombre devra toutefois être ramené progressivement à neuf lorsque la viabilité économique du projet sera établie, comme validée par la SHQ, et au fur et à mesure que les occupants quitteront les unités PSL. C'est à partir des états financiers audités de l'organisme, notamment, que la SHQ établira la viabilité économique du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte également d'octroyer des subventions additionnelles (participation au déficit à la hauteur de 10%) en vertu du programme de Supplément de loyer (PSL) pour deux (2) unités dans le cadre du programme Accèslogis Québec (projet ACL-0091), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

070-04-2017  
4.6

**APPUI À LA MRC LES ETCHEMINS CONCERNANT LE REGROUPEMENT VOLONTAIRE DES OMH DU TERRITOIRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son appui et confirme son accord pour procéder et participer à un regroupement volontaire de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin avec ceux intéressés du territoire de la MRC les Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

071-04-2017  
4.7

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011 AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL0088-97 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Municipalité de Lac-Etchemin y a investi une quote-part de 6 350 \$ représentant 1,59 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

##### **5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme*

*telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1er avril 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin demande que le reliquat de 347 266,97 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1er avril 2012;

Considérant que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1er avril 2012;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET  
RÉSOLU :**

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

***Adoptée à l'unanimité.***

072-04-2017  
4.8

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011 AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-86-973 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même

qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Municipalité de Lac-Etchemin y a investi une quote-part de 8 996 \$ représentant 4,5 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

## **5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin demande que le reliquat de 180 543,09\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012;

Considérant que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2012;



**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

D'obtenir de l'assureur BFL Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bécancour, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1er avril 2011 au 1er avril 2012;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

***Adoptée à l'unanimité.***

073-04-2017  
4.9

**AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE  
SYNDICAT CONCERNANT LE GRIEF NUMÉRO 2017-01**

---

Considérant que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du conseil, lors d'une séance de travail tenue le 3 avril 2017, des motifs évoqués conduisant au dépôt du grief numéro 2017-01 par l'employé Martin Roy;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la démarche suivie et des actions posées par la direction générale en regard du dossier concernant le manquement au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (utilisation du souffleur à neige de la municipalité pour dégager l'entrée privée de sa résidence);

Considérant que tous sont en mesure de prendre une décision éclairée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, une lettre d'entente à cet égard et selon le projet soumis par le SCFP section locale 2903.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

074-04-2017  
5.1

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ  
DE L'ANNÉE 2016 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 79 683 \$  
DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "MATIÈRES  
RÉSIDUELLES"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 79 683 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "matières résiduelles" et représentant l'excédent de la compensation des matières recyclables reçues durant l'année 2016 et déposée au fonds général.

***Adoptée à l'unanimité.***

075-04-2017  
5.2

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ  
DE L'ANNÉE 2016, UNE SOMME DE 2 545 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT**

**ACCUMULÉ AFFECTÉ "INTÉRÊTS DE LA SUBVENTION DE LA TECQ 2010-2013"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 545 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Intérêts de la TECQ 2010-2013" et représentant les intérêts perçus durant l'année 2016 du programme de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

***Adoptée à l'unanimité.***

076-04-2017  
5.3

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS - ANNÉE 2017**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de deux (2) firmes, pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2017;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 28 mars 2017;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

*(Note : Les prix ci-dessous n'incluent pas les taxes)*

DESCRIPTION	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE INC.	SERVICES MATREC INC.
	PRIX UNIT.	PRIX UNIT.
Location mensuelle des deux (2) conteneurs 40 verges :	120 \$	90 \$
Location mensuelle des trois (3) conteneurs 40 verges :	150 \$	135 \$
Location journalière d'un conteneur 40 verges en extra :	0 \$	5 \$
Transport d'un conteneur plein pour effectuer la livraison et la disposition au site technique d'Armagh :	235 \$	260 \$

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, en tenant compte d'une location sur une base mensuelle du mois de mai au mois de novembre inclusivement (7 mois) et d'un nombre de transports approximatif de 45, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "Services sanitaires D.F. de Beauce inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme "Services sanitaires D.F. de Beauce inc", conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

077-04-2017  
5.4

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES (APRIA)**

---

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de deux (2) firmes afin de recevoir des offres pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA);

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 29 mars 2017;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Aréo-Feu ltée	41 074,82 \$	taxes incluses
Protection incendie CFS	41 557,95 \$	taxes incluses

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le contrat pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) soit adjugé au plus bas soumissionnaire soit "Aréo-Feu ltée", conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

078-04-2017  
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL - ANNÉE 2017**

---

Considérant l'appel d'offres publics pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral - année 2017 pour le service des matières résiduelles;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 22 mars 2017;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Groupe Environnemental Labrie inc. (GEL)	323 846,63 \$
Ginove (9103-8034 Québec inc.)	333 266,54 \$

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "Groupe Environnemental Labrie inc. (GEL)";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat d'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral - année 2017 pour le service des matières résiduelles au plus bas

soumissionnaire conforme soit "Groupe Environnemental Labrie inc. (GEL)" au montant de 323 846,63 \$ taxes incluses. Le conseil a choisi également d'ajouter une garantie supplémentaire (Plan B) de trois (3) ans au total sur toutes les composantes hydrauliques (pompes, cylindres et valves) au coût de 2 544,90 \$ taxes incluses;

QUE le conseil autorise que soit appropriée, à même l'excédent accumulé affecté "Matières résiduelles", la somme de 298 260,04 \$ (montant net) pour l'achat dudit camion et de la garantie supplémentaire.

***Adoptée à l'unanimité.***

079-04-2017  
5.6

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DES TROIS (3) RÉSEAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

QUE des exemplaires des bilans seront disponibles au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publiés sur le site internet.

***Adoptée à l'unanimité.***

080-04-2017  
5.7

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE BÉGIN**

---

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le programme FEPTEU pour la réfection de l'avenue Bégin et qu'il est nécessaire d'avoir des plans et devis et un rapport des travaux effectués pour obtenir la subvention;

Considérant que deux (2) firmes ont été approchées et que l'offre de service la moins chère est celle de la firme "Les services EXP inc." qui s'élève à 19 500 \$ (taxes non comprises) pour ces services. Les services inclus dans cette offre sont la réalisation des plans et devis, la surveillance de bureau, la surveillance partielle de chantier (sur une base de 20 heures à 70 \$/h) et la préparation du rapport et des plans à remettre au ministère dans le cadre du programme;

Considérant que ce montant sera payé à 75% par le programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à "Les Services EXP inc." la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de l'avenue Bégin pour un montant forfaitaire de 19 500 \$ plus les taxes, qui sera payé à 75% par le programme et le 25% restant par règlement d'emprunt.

***Adoptée à l'unanimité.***

081-04-2017  
5.8

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX SITUÉS DANS LE RANG DU MONT-ORIGNAL**

---

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le

programme PIRL pour le remplacement de deux (2) ponceaux dans le rang du Mont-Original et qu'il est nécessaire d'avoir des plans et devis pour aller en appel d'offres;

Considérant que la firme "WSP Canada inc." a été approchée, étant donné que c'est elle qui avait monté les premières évaluations desdits ponceaux et a déposé une offre de service pour leurs honoraires professionnels qui s'élèvent à 9 375 \$ (taxes non comprises) pour ces services. Les services inclus dans cette sont la préparation des plans et devis nécessaires pour aller en appel d'offres;

Considérant que ce montant sera payé à 75% par le programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à "WSP Canada inc." la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de deux (2) ponceaux dans le rang du Mont-Original pour un montant forfaitaire de 9 375 \$ plus les taxes, qui sera payé à 75% par le programme et le 25% par le fonds général.

***Adoptée à l'unanimité.***

082-04-2017  
5.9

**ADOPTION DU PROGRAMME SUR L'INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN (MISE À JOUR LE 27 MARS 2017)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte le programme sur l'inspection des risques élevés et très élevés du service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin (mise à jour le 27 mars 2017).

***Adoptée à l'unanimité.***

083-04-2017  
5.10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2017 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE AUTORISÉE DANS LE RANG DU MONT-ORIGINAL**

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 170-2017 le 31 mars 2017;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 7 mars 2017, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 170-2017 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 170-2017 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

084-04-2017  
5.11

**RÉSOLUTION POUR L'ENTRETIEN DU BASSIN DE RÉTENTION DANS LE FUTUR DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE M. DORIS BEAUDOIN**

Considérant que M. Beaudoin a un projet de développement domiciliaire sur ses

lots numéros 5 989 684 et 6 008 313 situés entre la route 277 et la rue Dallaire;

Considérant que le projet de M. Beaudoin a été présenté au Conseil municipal et que celui-ci est favorable audit projet;

Considérant qu'il y aura signature d'un protocole d'entente entre la municipalité et le promoteur;

Considérant qu'un programme d'entretien a été élaboré pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales du futur développement;

Considérant que la municipalité doit adopter une résolution afin de s'engager à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à entretenir le bassin de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 093-05-2016.

***Adoptée à l'unanimité.***

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

085-04-2017  
6.1 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES ETCHEMINS -  
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

---

Considérant que la MRC des Etchemins souhaite élaborer un Plan de développement de la zone agricole;

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre une aide financière aux MRC pour doter celles-ci de Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Considérant que cette aide financière ne peut excéder 50% des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

Considérant que le PDZA constitue un outil de planification ayant, entre autres, pour principaux objectifs :

- Dresser un portrait le plus exhaustif possible du territoire et des activités agricoles;
- Assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire agricole (multifonctionnalité);
- Promouvoir l'agriculture et l'agrotourisme;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine et le paysage agricole;
- Favoriser la protection et la mise en valeur des ressources forestières;
- Assurer l'occupation du territoire;
- Soutenir la relève agricole;
- Explorer les opportunités de développement, tant des filières actuelles que des nouveaux marchés (bio, nouvelles productions, etc.);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde son appui à la MRC des Etchemins et souhaite collaborer à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole;



QUE l'appui et la collaboration accordée à la MRC n'entraînera aucune dépense directe de la part de la municipalité (assistance à des rencontres et cueillette d'informations pourraient être requises de façon ponctuelle);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

086-04-2017  
7.1

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2016 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 1 772 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "POLITIQUE CULTURELLE"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 1 772 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Politique culturelle" et représentant l'excédent des revenus de taxation de l'année 2016 (soit un montant de 2 500 \$) par rapport aux dépenses réelles payées par le fonds général (soit un montant de 728 \$) dans le cadre de l'entente tripartite avec la MRC des Etchemins, la Municipalité de Lac-Etchemin et le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat - Entente de développement culturel 2015-2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

087-04-2017  
7.2

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2017 DU 23 AU 29 AVRIL SOUS LE THÈME "BÉNÉVOLES, CRÉATEURS DE RICHESSES"**

---

Considérant l'importance de souligner l'engagement bénévole pour le développement de la collectivité;

Considérant que nous reconnaissons le rayonnement des gens engagés dans notre communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine de l'action bénévole*" du 23 au 29 avril 2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

088-04-2017  
7.3

**PROJET PRÉSENTÉ PAR MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2017 DE LA MRC LES ETCHEMINS - "AMÉLIORATIONS - PARC DU SENTIER"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de présenter le projet "Améliorations - Parc du Sentier" dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018. Le financement du projet se

fera de la façon suivante; c'est-à-dire, un montant de 23 107,65 \$ sera pris à même les enveloppes budgétaires de la Politique de soutien disponibles pour les années 2017-2018. Les 20 % restant seront financés par la Municipalité de Lac-Etchemin comme part du milieu;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit et est autorisé à présenter la demande pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin et à signer les documents et les ententes afférents.

***Adoptée à l'unanimité.***

089-04-2017  
7.4

**VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu une (1) demande;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse la subvention suivante :

<b>Marianne Brochu</b>	<b>89,15 \$</b>
Ski alpin - 5 au 10 mars 2017	
Critérium provincial U16 - Mont Sainte-Marie, Outaouais	

***Adoptée à l'unanimité.***

090-04-2017  
7.5

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, LA MRC DES ETCHEMINS ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LES ANNÉES 2018 À 2020**

---

Considérant que les membres du conseil souhaitent présenter un plan d'action dans le cadre de l'Aide aux initiatives de partenariat - Entente de développement culturel afin de poursuivre le développement culturel pour les années 2018-2019-2020;

Considérant que l'entente prévoit une participation financière aux projets à l'ensemble de la MRC des Etchemins et une participation pour les projets locaux;

Considérant que la recommandation du Comité de suivi de la Politique culturelle est favorable à l'entente dite tripartite;

Considérant que le plan d'action à adopter favorisera l'ensemble de la population de la MRC des Etchemins et permettra également à la Municipalité de Lac-Etchemin la création de projets locaux;

Considérant qu'une convention doit être signée entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**



QUE le maire, M. Harold Gagnon, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer ladite convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la MRC des Etchemins et la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

091-04-2017  
9. **APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour mars 2017 pour la somme de 394 764,73 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 237 441,31 \$ et déboursés directs : 157 323,42 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

092-04-2017  
11.1-a) **SOUPER-BÉNÉFICE 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS - ÉDITION 2017**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de trois (3) billets de participation à titre de commandite pour le souper-bénéfice du 25<sup>e</sup> anniversaire de Radio Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le 4 mai 2017 à l'aréna de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

093-04-2017  
11.1-b)

**DEMANDE DE COMMANDITE - ÉVÉNEMENT « JE NAGE POUR LA VIE »**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre de commandite pour l'événement « Je nage pour la vie » qui se tiendra le 8 avril 2017 à l'École des Appalaches.

***Adoptée à l'unanimité.***

094-04-2017  
11.1-c)

**PARTENARIAT-COMMANDITE - OMNIUM MARIE-MICHÈLE GAGNON  
ÉDITION 2017**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 500 \$ à titre de partenariat à La Fondation de la relève des Etchemins dans le cadre de l'Omnium Marie-Michèle Gagnon qui se tiendra le 15 juillet 2017 au Club de golf Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

12.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER